

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 44 (1936)

Heft: 10

Artikel: Une bonne histoire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une bonne histoire.

Une bonne histoire... c'est celle qui vient d'arriver à l'un des restaurateurs de notre région qui possède et dirige depuis longtemps, à Corcelles, le restaurant de la «Croix-Rouge» au milieu du village et où il passait aimablement ses jours au milieu de sa famille et de ses clients.

Mais voilà qu'un jour, il y a environ deux ans, le secrétaire de la Croix-Rouge vint faire une visite cordiale et solennelle au brave tenancier, pour lui représenter gentiment que seule la «Croix-Rouge» protégée par la loi, fondée par Henri Dunant, pour les secours aux blessés, a le droit de se servir de cet emblème devenu celui de la charité internationale.

Notre restaurateur, très surpris, eut beau dire que son établissement est réputé depuis plus de deux siècles et que des actes notariés prouvent que lui et ses prédécesseurs ont acheté ce restaurant avec ce nom; rien ne fit fléchir le distingué et dévoué représentant de la Croix-Rouge.

Alors, le cafetier, après avoir bien réfléchi, prit la chose avec bonne humeur et fit changer son enseigne et la remplaça par «Café du Bornelet» (1735—1935).

Or, le Bornelet de Corcelles est tout simplement une fontaine située tout près du café, pour lequel le spirituel tenancier a trouvé un nom, quelque peu ironique; — une fontaine qui devient ainsi une pinte où l'on vend d'excellents vins de la Côte! Notons qu'un artiste neuchâtelois lui a fait une enseigne qui se balance au vent et qui représente la vieille fontaine, à deux bassins, où s'étale une eau pure et limpide.

Tout est bien qui finit bien, mais il n'en reste pas moins que les vieux habitants regrettent cette Croix-Rouge, qui faisait si bien dans l'antique rue de Corcelles où, sur un espace de moins de cent mètres il n'y avait pas moins de trois croix qui se balançaient au vent du soir et signalaient trois cafés: la Croix-Blanche, la Croix-Bleue et la Croix-Rouge!

(Feuille d'Avis de Neuchâtel, juillet 1936.)

Hôpitaux et danger de guerre aérienne.

Les bombes, qui, au cours de la guerre d'Ethiopie, ont atteint des hôpitaux de la Croix-Rouge, devraient rappeler à tous les pays qui sont exposés au danger d'une attaque aérienne, l'intérêt qui s'attache aux mesures destinées à assurer la sécurité de leurs hôpitaux contre les périls de l'air.

Il faut songer dans cet ordre d'idées à tous les dangers résultant d'une guerre aérienne. La guerre «totale» et sans pitié ne disparaîtra jamais de par l'effet

d'une convention. Retenons d'ailleurs le fait que déjà certains pays européens estiment que leurs hôpitaux sont mieux garantis lorsqu'ils ne sont pas munis de l'insigne de la Croix-Rouge. — La portée considérable des mesures de sécurité qui s'imposent n'échappe à personne.

Ce serait une utopie que de vouloir obtenir protection intégrale contre des attaques aériennes. Ce serait chose irréalisable et insensée que de vouloir transférer tous les services hospitaliers